

I. INTRODUCTION: L'IMPORTANCE DE LA COMMUNAUTÉ POUR LE CANADA

La décision du Comité, au début de 1972, d'examiner les relations du Canada avec la Communauté européenne était basée sur la conviction que le Canada ne s'intéressait pas suffisamment aux changements survenus en Europe de l'Ouest et à leur influence éventuelle sur sa position au sein de la communauté mondiale. Bien que le document de politique étrangère sur l'Europe publié en 1970 par le gouvernement ait exigé une collaboration plus étroite avec les pays de l'Europe de l'Ouest, le Comité a estimé que l'importance de la croissance et du développement de la Communauté européenne justifiait à cette époque une enquête approfondie du Comité.

Ce qui ne veut pas dire que le gouvernement ait été inactif. En 1971, au moment où la participation de la Grande-Bretagne semblait de plus en plus probable, le ministère de l'Industrie et du Commerce a créé un groupe de travail sur l'élargissement de la Communauté européenne, chargé d'évaluer l'importance de cet élargissement sur le commerce canadien. Des ministres fédéraux ont fait, ces deux dernières années, une série de visites au siège social de la Communauté européenne et dans les capitales nationales des États membres afin de signaler toute une gamme d'intérêts canadiens à la Communauté. En outre, ces visites ont permis de mieux renseigner le gouvernement canadien sur celle-ci. Plusieurs échanges ou visites de hauts fonctionnaires ont également eu lieu entre la Communauté et le gouvernement canadien. Au cours des négociations d'élargissement, les négociateurs canadiens ont travaillé de concert avec les Britanniques, en particulier, afin d'essayer de sauvegarder les intérêts canadiens dans la mesure du possible et ils ont réussi à conclure des arrangements spéciaux permettant l'accès de certains de nos produits importants. Les ambassadeurs canadiens en Europe de l'Ouest ont reçu l'ordre de faire connaître les intérêts canadiens aux membres de la Communauté. Pourtant, le Comité du Sénat est persuadé qu'il faut faire davantage à tous les niveaux des secteurs publics et privés afin de sensibiliser les Canadiens à cette réalité et aux possibilités qu'offre pour le pays le développement de relations plus étroites avec la Communauté européenne.

Le Comité voulait d'abord savoir à quel degré les intérêts canadiens sont engagés dans le développement de la Communauté. On sait que le Canada dépend du commerce international; 20 p. 100 du produit national brut et 50 p. 100 de tous les biens produits (exception faite des services) sont exportés. Même avant l'élargissement, il est clair que la Communauté européenne était importante pour notre pays au plan du commerce. Avec l'entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark au début de 1973, la Communauté est devenue le deuxième partenaire commercial du Canada; en 1972, les Neuf recevaient 12.4 p. 100 du total des exportations canadiennes et plus de 45 p. 100 de toutes celles qui n'étaient pas destinées aux États-Unis. Si l'on veut que l'industrie canadienne prospère, il faut